



MAIRIE DE ROINVILLE

ARRETE 2021-04
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
3 bis rue du Général de Gaulle

Le Maire de la commune de ROINVILLE SOUS DOURDAN,

Vu le code de la route et notamment les articles R.44, R225,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de la société SERPOLLET,

Considérant l'occupation du domaine public pour des travaux ENEDIS, 3bis rue du Général de Gaulle, à compter du 25 février 2021, pour une durée de 25 jours,

Considérant que pour les travaux il est nécessaire, par mesure de sécurité, d'interdire le stationnement et le dépassement ;

ARRETE

Article 1 : En raison de travaux ENEDIS, 3 bis rue du Général de Gaulle, le stationnement et le dépassement seront interdits à compter du 25 février 2021 pour une durée de 25 jours.

Article 2 : Cette réglementation sera signalée sur place.

Article 3 : Le bénéficiaire de l'arrêté se devra de l'afficher sur place.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- SERPOLLET
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan,
- Affichage

Fait à Roinville,
Le 2 février 2021

Le Maire adjoint,
Paul FUGAZZA